



ERRATUM

La 3^{ème} résolution concernant les conditions d'émission et de souscription des BSAR C telles que mentionnées dans le texte des résolutions adressé aux actionnaires inscrits nominativement comportait des erreurs matérielles. Aussi, la Société précise que le texte de cette résolution qui sera proposée à la prochaine Assemblée est celui publié au BALO (Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires) du 04/09/2017. Ce texte est également consultable sur le site de la société au lien suivant :

http://www.europlasma.com/wp-content/uploads/2017/08/avis_reunion_balo_04-09-2017.pdf

La société invite donc les actionnaires à s'y référer.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications connexes vers des industries multisectorielles soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Alternext (FR0000044810-ALEUP). Pour plus d'informations: www.europlasma.com

Contact actionnaires :

Anne BORDERES – Chargée de Communication

Tel: + 33 (0)5 56 49 70 00 - contactbourse@europlasma.com

Contact presse :

Luc PERINET MARQUET – LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS

Tel: +33 (0)1 44 50 40 35 - lperinet@lpm-corporate.com